

Comment s'appellent les 2 îles de la Chaussée ?

Monsieur Jean Jouitteau de l'association Vertou au fil des temps nous a fourni la réponse suite à ses recherches, je le cite:

"Voici un extrait des interrogatoires fait par le juge Raoul Philippe Foucquet, Sieur de Kersallio, juge à l'amirauté de Nantes, le 25 juin 1728 en la chambre criminelle du palais royal de Nantes.

Dans cet interrogatoire la demoiselle de La Placellière nomme l'île ou fût trouvé le cadavre Leroy.

La plus grande des deux îles comme étant dénommée Ile de la Placellière. La plus petite des îles se nommait île Grassin , je n'ai pas en mémoire dans quel interrogatoire il en est question, mais c'est la même année"

Du 14 juillet 1728,

Continuation d'information faite devant nous Raoul Philippe Foucquet écuyer, Sieur de Kersallio conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel di siège général de l'amirauté de Nantes, ayant avec nous le greffier du siège aux fins d'exploit à témoin, signifié le jour d'hier par Fauvel huissier.

Demoiselle Louise Marie Bernard de la Placellière âgée d'environ dix sept ans, fille demeurant chez la dame sa mère près la Chaussée et paroisse de Vertou. Témoin a laquelle fait lever la main. Et son serment pris, elle a promise et jurée de dire vérité et estre parée de conseil et sollicitation, examinée et enquisse a dit n'estre parente, alliée, tenue, obligée, servante ny d'homestique des partyes. Vu sa copie d'exploit qu'elle a retenue.

Dépose après lecture luy faite des faits de Monsieur le Procureur du Roy, qu'elle connaissait parfaitement bien déffunt Julien Le Roy pour ce qu'il demeurait près la Chaussée de Vertou et était son voisin. Que quelques jours avant que l'accident luy fût arrivé, passant de la porte, elle vit les enfants eux de Sieur le déffunt Julien Le Roy qu'il avait mis hors la maison, environ les sept heures du soir sans scavoir pourquoi et la porte de

la maison fermée, que les dites filles pleuraient et parlaient fort honnestement à leur père, sans la témoin avait entendu ce qu'elles disaient à leur père, lequel du temps après leur ouvrit la porte de sa maison et elles y entrèrent. Que le jour que le corps du déffunt Le Roy

fût trouvé au dessous de la Chaussée, la déposante remarqua environ les deux heures de l'après midy au tant qu'elle peut se souvenir, le fils aîné du dit déffunt Le Roy avec un homme a elle inconnu, qui furent au pied de l'isle de la Placellière par le moyen d'une toue, et s'étant approché du cadavre quy était sur une grève, près la dite isle. Lequel était couvert de feuillages, elle remarqua que le fils aîné et l'homme inconnu remuèrent les dits feuillages et le cadavre sans avoir pu voir précisément ce qu'ils faisaient attendu qu'elle était fort éloignée, Et qu'après qu'ils eurent remués le dit cadavre et fait à iceluy ce qu'ils